



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée greffière qu'une demande de permis de démolition en date du 14 août 2018 a été soumise à l'attention du comité de démolition de la Ville de L'Épiphanie en regard aux bâtiments sis au 139 et 139 A, rue Charpentier en la Ville de L'Épiphanie.

La démolition desdits bâtiment est demandée afin de dégager le sol pour permettre l'aménagement d'un stationnement pour desservir une éventuelle habitation multifamiliale de vingt logements.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition concernant ledit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville dont le bureau est sis à l'adresse suivante :

**Ville de L'Épiphanie**  
**66, rue Notre-Dame**  
**L'Épiphanie (Québec) J5X 1A1**

Le comité de démolition étudiera les oppositions reçues lors d'une séance publique qui sera tenue le 28 août 2018, à 18 h 30, dans la salle municipale de l'hôtel de ville.

Le présent avis est donné conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 16 août 2018

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE